



L'essentiel de l'assurance Camions - Formule MÉDIAN

L'assurance Camions est un contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances), il permet de couvrir la responsabilité civile liée à l'utilisation des camions à usage professionnel que vous avez assurés ainsi que les dommages subis par ces types de véhicules lorsque des garanties dommages sont souscrites.

SOUSCRIPTEURS	<p>Professionnels : artisans, commerçants et professions libérales.</p> <p>Agriculteurs : exploitants agricoles, retraités, entreprises agricoles, CUMA, agriculteurs de plaisance (au sens Mutualité Sociale Agricole).</p>
VÉHICULES ASSURÉS	Camions dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 44 tonnes.
RESPONSABILITÉ CIVILE	<p>La responsabilité civile de votre contrat comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> la responsabilité civile obligatoire, sans franchise, la sauvegarde de vos droits et de ceux des victimes, sans franchise.
DOMMAGES AUX BIENS	<p>Les dommages aux biens de votre contrat comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> le bris de glace, sans franchise, les Catastrophes naturelles, les attentats, l'incendie, la tempête, le vol.



Bon à savoir

EN CAS DE SINISTRE	En cas de sinistre, contactez-nous rapidement en appelant le 0 800 810 812 (disponible 24h/24, 7j/7, appel gratuit depuis un poste fixe).
FRANCHISE	En fonction du sinistre et de la garantie, une somme dont le montant est indiqué dans votre confirmation d'adhésion reste à votre charge.
GARANTIE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) OPTIONNELLE(S)	<p>Si vous avez souscrit l'option et qu'elle est portée sur votre confirmation d'adhésion :</p> <ul style="list-style-type: none"> la protection Corporelle du conducteur. <p>Indemnisation des conducteurs suite à un accident, sans franchise, 2 niveaux au choix : jusqu'à 100 000 € ou jusqu'à 1 000 000 €,</p> <ul style="list-style-type: none"> l'assistance aux véhicules dès 0 km en cas de panne, d'accident, d'incendie, de vol ou de tentative de vol, de panne (remorquage : 2 000 € maxi), les marchandises, matériels et animaux transportés : couverture des dommages subis par les marchandises, matériels et animaux appartenant à l'assuré ou à des tiers transportés dans le véhicule assuré (+ au cours des opérations de chargement /déchargement). Le plafond maximum d'indemnisation est de 50 000 €, les frais d'immobilisation du véhicule assuré : 2 niveaux au choix : 110 € et 150 € / jour. <p>Cette garantie est réservée aux véhicules de moins de 6 ans à la date de souscription.</p> <ul style="list-style-type: none"> les aménagements professionnels du camion. Le plafond maximum d'indemnisation est de 90 000 €, le bris de matériel. Le plafond maximum d'indemnisation est de 5 000 €.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et le cas échéant dans la confirmation d'adhésion.